

FORMULAIRE D'AUTORISATION DU CONDUCTEUR ET DE L'ACCOMPAGNATEUR

Le conducteur est âgé d'au moins 21 ans.

Le conducteur a cumulé 24 mois d'expérience de conduite à titre de titulaire de permis de classe 5.

Le conducteur détient un permis de conduire valide.

Le conducteur détient un certificat d'immatriculation et les assurances nécessaires sont en vigueur.

Le conducteur a moins de 4 points d'inaptitude dans son dossier de conduite et n'a pas subi de suspension de son permis de conduire au cours des deux dernières années.

Les conducteurs et accompagnateurs peuvent être, au préalable, soumis à la procédure de vérification des antécédents judiciaires de la Commission.

Les véhicules doivent être équipés de pneus d'hiver entre le 15 novembre et le 15 avril et doivent, à première vue, être en bon état de réparation et de fonctionnement.

Je m'engage à signaler tout changement dans les conditions ci-haut mentionnées.

Nom du conducteur ou accompagnateur : _____

Signature du conducteur ou accompagnateur : _____